

COMMUNIQUÉ
DE PRESSESIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE FREE ROAMING
ENTRE LE BURKINA FASO ET LE TOGO

Lomé, Togo, le 21 avril 2025

Les usagers de téléphonie mobile du Togo en voyage au Burkina Faso et ceux du Burkina Faso au Togo pourront à **partir du 30 mai 2025** communiquer à moindre coût sans changer de carte SIM grâce à la suppression des frais d'itinérance (roaming).

En effet, un protocole d'accord bilatéral de free roaming sur les appels et données internet, a été signé dans ce sens ce 18 avril 2025 au Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale (MENTD) du Togo, entre Michel Yaovi Galley, Directeur général de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) du Togo et Wendlassida Patrice Compaoré, Secrétaire exécutif de l'ARCEP du Burkina Faso en présence de Madame le Ministre Cina Lawson, et de son homologue du Burkina Faso, Dr. Aminata ZERBO-SABANE.

La mise en œuvre de ce protocole se traduira par une baisse importante des tarifs des services voix, sms et internet pour les voyageurs togolais en visite au Burkina Faso et vice versa. Ainsi pour un togolais en situation de free roaming au Burkina Faso :

- La réception d'appel devient dorénavant gratuite durant les trente (30) premiers jours consécutifs de son séjour ;
- L'émission d'appel vers un réseau du Burkina Faso sera facturée à un tarif ne dépassant pas celui appliqué par le réseau visité pour les appels nationaux.

La délégation du Burkina Faso s'est ensuite rendue à l'ARCEP Togo pour s'imprégner de la pratique de la régulation par la donnée mise en œuvre à travers son centre de supervision qui permet de suivre en temps réel la qualité de services, l'évolution du marché tout en veillant à une facturation juste et transparente.

La visite s'est terminée par la signature d'un accord de partenariat entre les deux régulateurs pour formaliser la mise en place d'un cadre permanent d'échanges et de partages d'expériences entre elles, dans le plus grand intérêt des consommateurs des deux Etats.

La délégation du Burkina Faso conduite par le Dr. Aminata ZERBO-SABANE était aussi composée de M. Pasteur PODA, Président du Conseil de Régulation de l'ARCEP Burkina Faso et de M. Oumarou SANOU, Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC).

Le communiqué est disponible sur le site de l'ARCEP :

<https://arcep.tg/wp-content/uploads/2025/04/CP20250421-Signature-free-roaming-Burkinafaso-Togo.pdf>

